

orig

SA.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1967 - N° 30 /PR/MFPT.

SOMMAIRE:
Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret n°558/PR du 31 Décembre 1966 portant formation
du Gouvernement;
VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret n°139/PR du 16 Mars 1966 fixant les rémunérations,
les indemnités et prestations en nature allouées aux Membres
du Gouvernement et aux Membres des Cabinets Présidentiel et
Ministériels;
VU les nécessités de service,
SUR la proposition du Ministre de la Fonction Publique et du
Travail;

AMPLIATIONS

JORD I
PR 8
SGG 4
MTPT 4
MINISTER. 8
IAA I
DP 2
DFP I
DT I
CCPFATD I
DC 2
DB I
CF I
DI I
TRESOR I
INTER. I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. Georges TOHON, Attaché Administratif de 1ère
classe, 2ème échelon, précédemment Directeur Adjoint du
Personnel, est nommé Conseiller Technique au Ministère de la
Fonction Publique et du Travail à Cotonou.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter du
1er Janvier 1967, sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

WISE :
CONTROLEUR FI-
NANCIER,

COTONOU, le 11 Février 1967

C. MIDAHUEN

Par le Président de la République

Général Christophe SOGLO.-

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Pascal CHABI KAO.-

VU :

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

B. BORNA.-